



Mission régionale d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire

## Relevé de décisions de la séance du 3 février 2017

Président de la séance : Etienne LEFEBVRE  
Autres membres présents : Philippe de GUIBERT  
Corinne LARRUE

### I. Décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés et non soumis à évaluation environnementale :

- Déclaration de projet N°1 du PLU de Notre Dame d'OE (37)
- Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de LOCHES (37)
- Révision de zonage d'assainissement des eaux usées de TAUXIGNY (37)

Liste des dossiers examinés et soumis à évaluation environnementale :

Néant

### II. Avis sur un dossier soumis à évaluation environnementale

- Elaboration du PLU de Ménars (41)

### III. Délégations

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur du CGEDD et à la décision de la MRAe prise le 25 juillet 2016, il est donné délégation au président de la MRAE pour statuer sur le dossier de révision du POS en PLU de Ferrière-sur-Beaulieu (37).

Le président rend compte de la délégation qui lui a été donnée (séance du 6 janvier 2017) : décision du 16 janvier 2017.

Liste des dossiers examinés et non soumis à évaluation environnementale :

- Révision du PLU de la commune de Sainte-Solange (18)

Fait à Orléans, le 4 février 2017

Le président de la mission régionale d'autorité  
environnementale Centre-Val de Loire,

Etienne LEFEBVRE

